



# Fiche 7

## Le papier

### Recommandations liées aux marchés de fournitures

## Contexte

La pâte à papier est transformée en papier pour l'imprimerie, la papeterie et les journaux, en cartons et emballages, mais aussi en mouchoirs et papiers hygiéniques. La consommation de papier en France en 2016 s'élève à 8,8 millions de tonnes, soit 131 kg par habitant et se répartit ainsi : 37 % de papier à usages graphiques, 52 % de cartons et emballages, 11 % de produits d'hygiène<sup>74</sup>.

Alors que la filière papetière contribue encore dans certaines régions à la déforestation et à la dégradation des forêts, la situation européenne constitue un bon exemple de la réalité d'une économie circulaire. Les bois utilisés sont majoritairement issus de coupe d'éclaircie de bois européen sans risque de déforestation. Cependant, il existe des cas où le papier peut provenir de forêts naturelles, mais aussi de monocultures (eucalyptus) qui se substituent aux forêts naturelles ou d'autres milieux à haute valeur de conservation.

## Les obligations des acteurs publics

La loi transition économie pour la croissance verte exige qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, au moins 40 % des produits papetiers, articles de papeterie à base de fibres et imprimés acquis par les services de l'État ainsi que par les collectivités territoriales et leurs groupements soient fabriqués à partir de papier recyclé<sup>75</sup>.

Les autres produits papetiers, articles de papeterie à base de fibres et imprimés acquis par les services de l'État ainsi que par les collectivités territoriales et leurs groupements doivent être issus de forêts gérées durablement<sup>76</sup>.

Au travers de ses engagements pour des services publics écoresponsables, l'État s'est également engagé à utiliser systématiquement du papier bureautique 100 % recyclé dès lors qu'il est disponible. À défaut, du papier intégralement issu de forêts gérées durablement peut être utilisé.

<sup>74</sup> Selon le rapport statistique 2017 de l'industrie papetière française – Copacel.

<sup>75</sup> Un papier recyclé est un papier contenant au moins 50 % de fibres recyclées.

<sup>76</sup> Article 79 de la loi transition économique pour la croissance verte. Un papier recyclé est un papier contenant au moins 50 % de fibres recyclées.

## Labels et certifications

- **Label FSC 100 %<sup>77</sup>** : garantit que la fibre est issue de forêts gérées durablement.
- **Label FSC® Recyclé** : garantit que le produit est fabriqué à partir de fibres recyclées.
- **Label PEFC™ Recyclé<sup>78</sup>** : garantit que le produit est issu de sources recyclées et contrôlées comme provenant de sources non controversées.
- **Label PEFC™** : garantit que le produit est issu de forêts gérées durablement, de sources recyclées ou contrôlées comme provenant de sources non controversées.
- **Écolabel officiel européen** : il identifie les meilleurs produits pour l'environnement. Il est décliné pour les papiers graphiques et à copier, papier journal, papiers imprimés.
- **Ange bleu<sup>79</sup>** : écolabel officiel allemand. Il identifie les meilleurs produits pour l'environnement.
- **Nordic Swan<sup>80</sup>** : écolabel officiel qui identifie les meilleurs produits pour l'environnement.

## Les moyens à la disposition des acheteurs

	Recommandations générales pour l'ensemble des segments et produits	Papier
<b>Définition du besoin</b>	Si les matières premières ou produits transformés concernent les produits à risque listés dans le guide, évaluer précisément les quantités véritablement nécessaires, étudier les alternatives à ces produits.	Objectif de suppression totale du risque déforestation des achats par l'usage exclusif de papier recyclé ou, à défaut, provenant de forêts gérées durablement.
<b>Spécification technique</b>	Démarche menée sur la traçabilité des produits proposés. Produits issus de productions responsables et durables. Produits certifiés.	Recours à du papier recyclé. Exiger des labels certifiant l'origine du papier issu de bois exploité dans une forêt gérée durablement. Papier 100 % recyclé, FSC ou PEFC. Labels type I nationaux (Écolabel UE, Nordic Swan, Blue Angel).

<sup>77</sup> Les produits finis certifiables : imprimés et papiers.

<sup>78</sup> Le papier certifié PEFC, une garantie contre la déforestation.

<sup>79</sup> Ange Bleu.

<sup>80</sup> Nordic Swan Ecolabel.

<b>Critères d'attribution</b>	<p>Démarche de traçabilité initiée par le prestataire (questionnaire transmis aux fournisseurs, utilisation d'outil de suivi divers, etc.)</p> <p>Pourcentage de produits certifiés par des labels référencés dans le guide.</p> <p>Le soumissionnaire prévoit une sensibilisation du personnel de son organisme et si cela est possible de son prestataire aux enjeux de déforestation importée (par exemple : atelier dédié).</p> <p>Le soumissionnaire est autorisé à proposer des variantes afin de laisser la possibilité de proposer des produits avec une plus-value qualitative ou environnementale qui n'aurait pas été identifiée dans le travail préalable de <i>sourcing</i>.</p>	<p>Recours à du papier recyclé et certifié.</p>
<b>Moyens de preuve</b>	<p>Présentation dans une note synthétique des démarches mises en œuvre en termes de traçabilité des produits .</p>	
<b>Attribution du marché</b>	<p>Demander aux attributaires la complétion du questionnaire relatif à la prise en compte du risque de déforestation dans la prestation.</p>	
<b>Condition d'exécution</b>	<p>Le titulaire doit présenter une note avec des éléments de traçabilité minimale de des produits de ses fournisseurs : le nom commercial et le type de produit ainsi que les noms communs des produits utilisés lors de leur confection ; le pays de récolte, et si possible la région de récolte et la concession ; la quantité ; le nom et l'adresse du fournisseur, le nom et l'adresse du client-professionnel ; les documents et autres informations qui permettent de tracer l'origine des produits et évaluer le niveau de risque relatif à la déforestation.</p> <p>Le titulaire propose un plan de progrès qui intègre une démarche de traçabilité et de réduction du risque de déforestation associé aux importations.</p> <p>Le titulaire présente un bilan annuel qualitatif et quantitatif qui inclut la prise en compte du risque de déforestation dans l'exécution du marché.</p>	

